

Commune de Pont-de-Poitte
Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal du
Jeudi 14 décembre 2023

Le conseil municipal, légalement convoqué le 8 décembre, s'est réuni le jeudi 14 décembre 2023 à 20h00, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christelle DeParis-Vincent, maire.

Présents : DEPARIS-VINCENT Christelle maire, MARQUES Patrick 1^{er} adjoint, PERNOT Daniel 2^{ème} adjoint, BUISSON Daniel 3^{ème} adjoint, BALLAND Pierre, CABOCHE Nadine, DEVAUX Antoine, GAILLARD Nadine, GAVAND Jérôme, KOLLY Graziella, MEDIGUE Daniel, MICAUD Eric, ROMAND Virginie, conseillers.

Absents excusés : REVOL Pierre

Désignation du secrétaire :

Mme Nadine Caboche a été élu(e) secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

ORDRE DU JOUR

- ¶ Désignation du secrétaire ¶
- 1. → Approbation du Procès-verbal Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 septembre 2023 ¶
- 2. → Point par M. Patrick MARQUES 1^{er} adjoint, sur les dossiers animations / pôle de proximité / tourisme ¶
- 3. → Point sur les travaux en cours et prévus par M. Daniel PERNOT 2^{ème} adjoint, dont : ¶
 - Travaux par les agents ¶
- 4. → Réseaux humides POITTE^o : fin de travaux et rénovation voirie ¶
- 5. → Salle^o : démarrage des travaux, subventions, ¶
- 6. → Projets aménagements^o communaux : ¶
 - 6.1. → Installation WC public ¶
 - 6.2. → Défense incendie ¶
 - 6.3. → Autres projets ¶
- 7. → Point par M. Daniel BUISSON 3^{ème} Adjoint sur les dossiers d'urbanisme en cours ¶
- 8. → Finances^o : ¶
 - 8.1. → Redevance d'occupation Domaine Public d'Orange ¶
 - 8.2. → Taxe d'Aménagement ¶
 - 8.3. → CLECT ¶
 - 8.4. → Dénonciation convention du 30/06/2000 sur les appartements ancien presbytère ¶
- 9. → RPQS 2022^o : Eau potable ¶
- 10. → Antenne relai^o : proposition ATC FRANCE ¶
- 11. → Loi d'Accélération de Production des Energies Renouvelables ¶
- 12. → Informations Communauté de Communes Terre d'Emeraude : ¶
- 13. → Informations Pays Lédonien ¶
- 14. → Questions diverses ¶
 - ¶ Lecture des circulaires préfectorales ¶
 - Commentaire sur les derniers textes ou projets de loi sur les collectivités locales ¶
 - Lecture de divers courriers et mails reçus ¶

1. Approbation du Procès-verbal Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 novembre 2023

Le PV de la séance du 23 novembre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

2. Point par M. Patrick MARQUES 1^{er} adjoint, sur les dossiers animations / pôle de proximité / tourisme

Date des manifestations :

- **10/12/2023 : Association des Joyeux Pétanqueurs** : téléthon le 10 décembre avec un tournoi ouvert à tous. Ce type de tournoi permettant une porte ouverte sera reconduit l'année prochaine.
- **10/12/2023 : Marché de Noël des artisans et producteurs** : 11 stands suite à des désistements et en raison de la météo.
- **Marché de l'École 16/12/2023** : chants des enfants - buvette
- **Noël Illuminé 16/12/2023** : à partir de 15h00 à Patornay, randonnée vers 16h30-17h00, soupe à l'oignon, Père Noël réalisés par le Comité d'Animation. Temps d'animation par la troupe « le temps d'un instant » à 19h00, pris en charge par la commune (250€)

Les illuminations de Noël ont été installées par le comité et Daniel Pernot : 2 nouvelles traversées et panneaux fluorescents (2 500€ financés par le Comité d'Animation). Les décorations bois ont été réalisées et mises en place par les agents ainsi que des conseillères municipales.

Colis pour les personnes de 80 ans et plus : l'ALSH (Accueil de loisirs des enfants) prépare des enveloppes à mettre dans les colis.

3. Subventions aux associations :

Demandes écrites réceptionnées : ACCA, ARA, CAVA, la Combe d'Ain, AS collège des Lacs (6 élèves), JuraLacs Football, les Joyeux Pétanqueurs, APE, Secours Populaire, Jura Sud Handball, AFM téléthon, ADMR, Pompiers Humanitaires, Tennis club de Clairvaux les Lacs.

La commune apporte son concours principalement à des associations ayant leur siège social à Pont de Poitte.

Concernant les organismes à vocation d'aide sociale ou humanitaire : devant les demandes croissantes mais aussi leur intérêt, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention qu'à 1 organisme par an en alternance.

Concernant les autres associations notamment sportives elles sont aidées, sur validation du conseil que si elles interviennent au niveau de la commune ou de ses habitants ou du groupe scolaire.

Après échanges le conseil valide à l'unanimité les subventions suivantes :

ASSOCIATION	Subvention 2023	ASSOCIATION	Subvention 2023
ADMR (dont marché 300€)	550	JURALACS FOOT	500
ARA	150	ACCA	100
CLAIRPONTOISE	100	CLUB COMBE D'AIN	100
CAVA (subv + participation décors Noël 2023)	1 500	AS Collège (3 élèves de PdP inscrits)	30
APE	150	JURASUD HANDBALL	100
JOYEUX PETANQUEURS	200	UMC	500
PASSION DE FER (animation marché)	200	Secours Populaire	100
		TOTAL	4 280 €

Une délibération sera prise.

4. Point Antenne relais :

M. le 1er adjoint expose que suite à la convention de mise à disposition proposée par ATC France (nouveau propriétaire du pylône de télécommunications) concernant les conditions d'exploitation des équipements téléphoniques sur notre parcelle située derrière le cimetière, nous avons fait remarquer à ATC France qu'il manquait plusieurs clauses par rapport au bail initial signé avec ORANGE.

Notre demande porte sur les articles 8 et 10, à savoir :

- En cas d'abandon : dépose des équipements complets du massif aux câbles, et les barrières végétalisation du site en prairie.
- En cas de modifications : les équipements seront peints en RAL 6009 pour l'intégration paysagère.

Faute de réponse de la part d'ATC France, le conseil repousse la décision.

5. Point sur les travaux en cours et prévus par M. Daniel PERNOT 2^{ème} adjoint, dont :

- **Travaux par les agents**
 - Pose des charmilles à l'aire de camping-cars
 - Ramassage des feuilles, nettoyage des grilles d'égout

- Préparation et mise en place des décorations bois de Noël
- **Matériel communal** : un devis de réparation de l'épareuse a été demandé, ainsi que des devis pour faire faire les prestations d'égavage et tonte de la parcelle de la Vierge, compte tenu de la vétusté de l'épareuse.

- **Travaux réseaux ENEDIS Grande Rue**

Suite à la demande de pose de coffret électrique au 19 Grande Rue liée aux travaux de rénovation du bâtiment, le réseau des bâtiments adjacents doit être repris, ENEDIS propose d'encastrer à sa charge les coffrets dans les façades et consultera les propriétaires. Le raccordement de ces bâtiments par la rue Thurel est modifié également. Les travaux sont prévus fin février – début mars

6. Point réseaux humides POITTE : fin de travaux et rénovation voirie

La reprise de voirie en attente de la reprise définitive (mars – avril) laisse à désirer, l'entreprise Petitjean sera rappelée, autant de fois que nécessaire.

Un curage des fossés sur la route de Largillay / Poitte, sous Monthiou vers le bâtiment Jacquet est à prévoir.

7. Salle : démarrage des travaux, subventions, choix organisme de prêt

Le démarrage des travaux : est prévu 15 janvier 2024 par le maçon (entreprise ACQUISTAPACE).

Electricité : lors de la réunion de travaux il a été validé un coffret tarif bleu. Le réseau actuel ne permet pas non plus un coffret tarif jaune.

Etanchéité en EPDM de l'extension : aucune entreprise n'a encore répondu. Les bureaux d'étude travaillent également sur l'agrément de l'accroche des panneaux photovoltaïques sur la toiture zinc. Une solution devrait être validée rapidement.

Les volets, porte, charpente de la petite salle pouvant être revalorisés, le conseil valide à l'unanimité leur vente, à charge à l'acquéreur de les démonter. Les tarifs seront fixés par la commission travaux du mardi. Une délibération sera prise.

Le montant de subventions est estimé à plus de 50 %, ce qui est aujourd'hui un bon taux de financement, et se répartit entre :

214 k€ du Conseil Départemental, 276 k€ du Fonds Vert (Etat) , 102 k€ du Massif (Etat FNADT)

10 k€ de la communauté de communes (fonds de concours à confirmer)

68 k€ de DETR sur l'extension (à confirmer).

Choix organisme de prêt :

Mme le Maire présente les différentes propositions des banques :

Etude de prêt						
BANQUE	MONTANT sollicité	Durée (années)	TAUX	Remboursement Trimestriel	Coût de l'emprunt	
BANQUE des TERRITOIRES	350000	25	3.40%	6437 à 3500€	148 359.10 €	
Credit mutuel	300000	20	4.40%		152 659.88 €	fixe
		25	4.45%		198 701.25 €	fixe
BPBFC	350000	20	4.04%	7910 à 4419	143 167.60 €	fixe
		25	4.09%	7078.75 à 3535,79	180 726.98 €	fixe
CAFC	300000	20	4.24%	6510	170 871.86 €	fixe
	350000	25	4.33%	5746.83	224 683.51 €	fixe

A l'unanimité le conseil retient La Banque des Territoires pour l'obtention d'un prêt selon les conditions énoncées ci-dessus, sachant que le taux est indexé sur le livret A + 0,40% avec un remboursement fixe du capital. Une délibération sera prise.

8. Point par M. Daniel BUISSON 3ème Adjoint sur les dossiers d'urbanisme en cours

Sur 5 déclarations de travaux :

⇒ 3 acceptées : concernent du remplacement de menuiseries, la pose de velux et isolation extérieure, la création d'un mur acoustique en U (entreprise SJM- arrêté préfectoral)

⇒ 2 en cours d'instruction : menuiseries extérieures, isolation extérieure

2 Permis de construire en cours d'instruction : extension et modification d'un bâtiment agricole, changement de destination d'un local de stockage en logement locatif avec ouverture de fenêtre sur parking communal

1 DIA acceptée rue des Chevilles

9. Régularisations parcellaires Poitte :

M. le Premier Adjoint expose à l'assemblée que lors des travaux sur les réseaux à Poitte il est apparu que plusieurs espaces publics au droit des habitations notamment, sont aujourd'hui occupés par des riverains voir même clôturés. Il convient donc de régulariser cette situation d'occupation du domaine public sans autorisation. D'autre part, des espaces privés intéressent la commune afin de pouvoir aménager la voirie ou des espaces verts.

Il serait important que ces rétrocessions, et dans certains cas, des échanges se fassent si possible avant le goudronnage de la voirie afin que chaque usager, une fois l'acquisition faite, puisse profiter de la présence de l'entreprise pour demander à sa charge les finitions souhaitées si une réfection à l'identique ne lui convenait pas.

M. BALLAND étant concerné sort de la salle

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, valide la proposition de :

- la vente des parcelles à 10 €/m² + frais bornage et notaire à l'acquéreur comme habituellement.
- l'acquisition de parcelles à 10 €/m² + frais de bornage et notaire à la charge de la commune
- les échanges aux mêmes conditions (10€/m²) lorsque c'est possible avec mutualisation des frais au prorata des surfaces échangées.
- que les parcelles du domaine public concernées par une vente ou un échange passent dans le domaine privé de la commune pour pouvoir effectuer la vente ou échange.

Une délibération sera prise

M. BALLAND rentre

10. Dénomination de voirie

○ Le chemin traversant de la route de Poitte à la rue Curtil Gauthier est qualifié de desserte. Afin de se mettre en conformité avec le permis d'aménager et le PLUi il convient de le transformer en Voie Douce, ouverte à la circulation des riverains et usagers pour accéder à leur parcelle et résidence. Le conseil à l'unanimité valide cette proposition. Une délibération sera prise.

○ A Poitte il est nécessaire de reprendre les noms de rues afin de se mettre en conformité avec l'adressage. Le conseil propose de solliciter les habitants dans le bulletin communal.

11. Loi d'Accélération de Production des Energies Renouvelables

Mme le Maire **présente** à l'Assemblée la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER. Son article 15 permet aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, ainsi que de leurs ouvrages connexes, ZAENR). Ces ZAENR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (ENR). Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives.

Mme le maire précise que pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Compte tenu :

- de ces éléments, et de la date fixée au 31/12/2023, pour que les communes montrent leur intérêt à rentrer dans ce dispositif, que le poste source électrique est situé sur la commune, que la commune depuis 2012 est sollicitée pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur LEPINAY, que de plus en plus de Pontois installent des panneaux photovoltaïque en toiture, que les bâtiments communaux et intercommunaux sont bien exposés,

- de la possibilité de réaliser de l'autoconsommation partagée, de réaliser une SEM (ou autre) pour une centrale villageoise

Mme le maire propose de :

- définir en ZAENR l'ensemble des toitures de la commune, pour des installations photovoltaïques solaires en autoconsommation ou non, et d'envisager une centrale villageoise permettant ainsi à chacun de participer au développement des ENR
- définir en ZAENR la zone de Lépinay anciennement étudiée compte tenu de l'évolution des panneaux solaires qui sont compatibles avec l'AOP Comté
- entamer dès à présent la concertation publique en invitant les habitants à une réunion publique en janvier
- prendre une délibération au premier conseil suivant cette concertation pour amender le projet communal de zones d'accélération

Le conseil municipal à l'unanimité valide le principe de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables et de prendre une délibération de principe fléchant les zones mentionnées dans l'attente de la réunion publique en janvier. Une délibération sera prise

12. Informations Communauté de Communes Terre d'Emeraude

Mme le maire présente au conseil la carte établie par le service économique de la Communauté de communes sur les locaux artisanaux vacants dans la ZA de Pont de Poitte. Cette carte est cependant à actualiser.

Le compte rendu du conseil communautaire du 13 décembre est accessible sur le site de la communauté de communes, la communauté de communes entre autres, va adhérer au groupement de commande dans le cadre du Fonds Chêne qui permettra de réaliser des études thermiques sur les groupes scolaires et financer les isolations nécessaires. Notre groupe scolaire bénéficiera de cette étude.

13. Informations Pays Lédonien

Le SCoT en cours d'élaboration, le Plan d'Aménagement Stratégique est en passe d'être terminé. Il définit les grandes orientations en terme d'habitat, constructions, économie : commerces, industries, agriculture mais aussi mobilité et production d'énergie renouvelable. Dans le respect de la loi Climat et Résilience, du Schéma Régional d'Aménagement et Développement Durable et Equitable du Territoire (SRADDET)

14. Questions diverses

Lecture des circulaires préfectorales

Commentaire sur les derniers textes ou projets de loi sur les collectivités locales

Lecture de divers courriers et mails reçus

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30

Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Madame le Maire.

Le PV de cette séance sera disponible sur le site de la commune après son approbation par le conseil municipal